

Un cheminement nouveau pour les élèves du professionnel court

recommandation au ministre de l'Éducation,
adoptée le 9 mai 1980

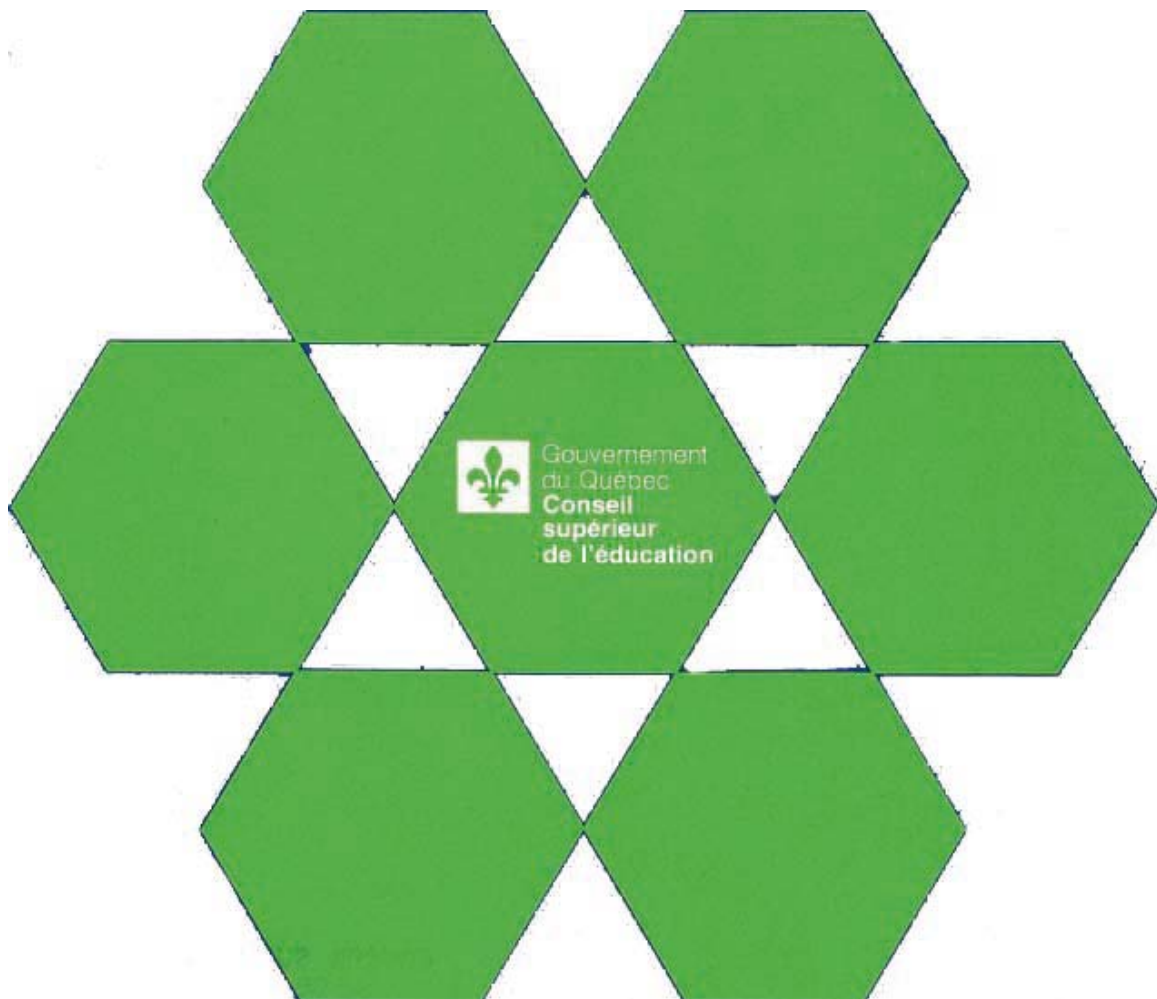


Table des matières

INTRODUCTION	3
1. LA SITUATION DU PROFESSIONNEL COURT	5
Le professionnel long	5
Le professionnel court	5
Les objectifs originels	5
La situation présente	5
Le classement des élèves	6
Les difficultés et les échecs	6
Une prise de conscience de ces échecs	7
Une voie de sortie plus hâtive de l'école secondaire	7
2. DES PROPOSITIONS DE CHANGEMENT ..	8
Du Livre vert à L'École québécoise	8
Des questions	8
La nécessité de changements	8
L'encadrement et la pédagogie	8
La formation professionnelle	9
La nécessité de formules diverses	10
3. DES RECOMMANDATIONS	11
Annexe I Description empirique des élèves du professionnel court	15
Annexe II Études et expérimentations sur le professionnel court	16
Annexe III Le professionnel court: du Livre vert à L'École québécoise	17
Annexe IV Tableau — Le cours secondaire appliqué	18

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
CENTRE DE DOCUMENTATION
 1900, Route de l'Église, porte 3.20
 Sainte-Foy, QC
 G1V 4Z4

Introduction

Dans le contexte actuel de redressement de l'éducation à l'école secondaire, il demeure toujours un secteur dont on reporte la considération, une zone grise dont on aimerait mieux ne jamais parler. Le secondaire professionnel court traduit en effet l'une des faillites du système scolaire; il révèle combien l'école secondaire polyvalente répond trop peu aux besoins de tous les enfants qui se présentent à elle. Malgré les nombreuses réussites et les moyens accrus de l'école, les élèves qui «aboutissent» au professionnel court ne bénéficient pas de services éducatifs adéquats et exigent plus d'égards.

Le Conseil supérieur de l'éducation veut observer ici la situation de ces élèves dans la perspective de leurs droits et de la justice qui leur est due. En s'attachant à ce groupe nettement défavorisé de l'école secondaire, le Conseil espère sensibiliser davantage à ses besoins l'ensemble des intervenants dans les services éducatifs. C'est la Commission de l'enseignement secondaire qui a élaboré cette recommandation. Elle s'est intéressée particulièrement au sujet au cours de ses visites ces deux dernières années dans les milieux scolaires¹; elle a rencontré des coordonnateurs de l'enseignement professionnel, des conseillers pédagogiques, les directeurs d'école, des conseillers d'orientation, des enseignants, des élèves, des parents, des gens des affaires et de l'entreprise; elle a pris connaissance de nombreuses études et recherches².

La démarche suivie s'est voulue résolument axée sur les besoins des jeunes. Elle se traduit dans la proposition d'un cheminement que le Conseil juge réaliste et de recommandations qu'il veut concrètes. Situation, propositions, recommandations forment les trois parties du document.

Cette étude ne prétend pas couvrir toutes les questions que suscite actuellement la formation professionnelle considérée, d'une part, sous l'aspect préparation au travail et, d'autre part, sous l'aspect formation générale et fondamentale. La place même de la formation professionnelle, sa valorisation dans nos sociétés, pose également des interrogations qui ne sont pas élucidées ici. Cette étude vise uniquement l'amélioration concrète et immédiate du sort d'un certain nombre d'élèves qui sont actuellement victimes de notre système scolaire. Le Conseil aura l'occasion de présenter ultérieurement des réflexions sur des questions plus générales et plus prospectives, vu l'annonce par le ministère de l'établissement prochain d'une politique de la formation professionnelle des jeunes et compte tenu des travaux d'une commission d'étude qui vient d'être instaurée sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

Conseil supérieur de l'éducation

1. LA SITUATION DU PROFESSIONNEL COURT

Dans cette première partie, le Conseil décrira la situation du professionnel court pour bien saisir les différentes facettes de la réalité vécue par les élèves dans cette organisation scolaire particulière.

Le professionnel long

Distinguons tout de suite, à l'école secondaire, le professionnel court du professionnel long. Ce dernier représente le cheminement des élèves réguliers qui ont suivi un cours optionnel d'exploration technique en secondaire III, qui amorcent une orientation en secondaire IV dans ce qu'il est convenu d'appeler un tronc commun dans une famille de métiers, pour enfin recevoir une formation spécialisée en secondaire V. Précisons aussi que des élèves finissants du secondaire V, en formation générale, peuvent entreprendre des études professionnelles spécialisées pendant une année supplémentaire désignée sous le terme de professionnel intensif³.

Le professionnel court

Le secteur de l'enseignement professionnel court, pour sa part, débute en secondaire II où l'élève reçoit quelques cours dits d'exploration technique. Pendant qu'il se familiarise avec certaines fonctions simples de travail dans différents domaines, il poursuit sa formation générale séparément des autres élèves de sorte qu'il est déjà dès ce moment isolé du système régulier. C'est en secondaire III et IV que le jeune acquiert par la suite sa formation de base dans une spécialité ou un métier.

Les objectifs qui sont alors poursuivis consistent à préparer l'élève, de façon pratique et immédiate, à entrer sur le marché du travail, mais aussi à l'aider à acquérir une formation générale de base qui le rendra autonome, indépendant, et capable de s'adapter à diverses situations de travail.

Les objectifs originels du professionnel court

À l'origine, le professionnel court a été conçu pour une certaine catégorie d'élèves souvent plus âgés que les autres, à qui l'on faisait vivre des activités plus «concrètes», appropriées à des intelligences plus «pratiques». Pour cela, on reliait ces activités à l'exercice immédiat d'un métier pour permettre à ces élèves l'accès rapide au marché du travail comme ils en manifestaient le désir.

La situation actuelle

Voilà pour l'organisation et les intentions. Mais qu'en est-il de la réalité? Avec l'arrivée de plus en plus grande d'élèves présentant de multiples problèmes d'adaptation ou d'apprentissage et ne pouvant suivre les voies régulières alors qu'elle n'avait pas les ressources nécessaires pour aider ces élèves, l'école secondaire a vu dans le secteur professionnel court l'occasion ou le lieu de leur rendre service en les préparant à exercer le plus vite possible un métier.

Il n'est pas important de savoir si cela s'est fait de façon consciente ou non. Il faut cependant remarquer que le professionnel court est devenu le rassemblement de tous les élèves souffrant de carences de formation ou de problèmes non résolus et qui ne cadrent plus avec la formation que l'école peut donner. Le professionnel court est malheureusement devenu, aux dires de la très grande majorité des personnes consultées, le déversoir des élèves plus lents, académiquement plus faibles, qui perturbent par leur comportement la vie normale de l'école ou qui n'ont ni aptitudes ni goût pour le travail abstrait.

Les élèves qui fréquentent le professionnel court dans les écoles secondaires du Québec représentent environ 4% de l'ensemble⁴. Par contre, cette proportion varie d'une école polyvalente à une autre. À la Commission scolaire des Laurentides par exemple, en 1977, la clientèle du professionnel court variait de 2% à 25% selon les polyvalentes. La variation de ce pourcentage est attribuable, en grande partie, à l'application interprétée des critères de sélection et à la présence ou non de mécanismes susceptibles d'accueillir les élèves qui ne peuvent suivre les cours de la formation générale⁵.

Cette réalité explique en grande partie pourquoi les commissions scolaires ont des critères d'entrée très divers au professionnel court et pourquoi, même à l'intérieur d'une même commission scolaire, les écoles présentent des orientations différentes. Ici, le secteur peut être institué pour aider des élèves en difficulté d'apprentissage; là, pour former des élèves à un métier; là encore, pour occuper un temps des élèves et éviter qu'ils ne traînent les rues.

Certaines commissions scolaires offrent aussi, pour des clientèles semblables, des secteurs «d'initiation au travail» ou de «formation des aides» ou de «formation professionnelle auxiliaire» ou de «voie pratique» qui sont

davantage reliés au secteur de l'adaptation scolaire (élèves débiles légers ou moyens).

Ces trop rapides constatations amènent à penser que le problème fondamental de l'organisation scolaire du professionnel court relève de la définition et du classement des élèves qui s'y retrouvent «en vrac» faute de n'avoir pu bénéficier de moyens d'accueil ou de récupération appropriés aux divers problèmes qui se sont présentés.

Le classement déficient des élèves

Parce qu'il s'établit très souvent sans égard aux objectifs mêmes du cours, le classement des élèves s'avère nettement déficient et entraîne un regroupement très hétérogène de tous les élèves problèmes de l'école. Le seul facteur homogène chez les élèves du professionnel court, c'est le cheminement scolaire sinueux et perturbé qu'ils ont connu souvent parce qu'ils n'ont pu trouver leur place selon le cheminement considéré comme normal.

Les caractéristiques des élèves

Ces élèves sont donc fréquemment classés au professionnel court à cause de critères négatifs ou par comparaison avec les élèves du secteur dit «régulier». Pour nous convaincre, énumérons les qualificatifs par lesquels on les décrit. Ce sont des élèves lents intellectuellement, incapables de fonctionner normalement, inférieurs à ceux de la voie allégée, faibles, moins doués; ils accusent des retards pédagogiques et ils éprouvent des difficultés d'apprentissage; ils présentent une intelligence plus concrète; ils n'ont ni aptitudes ni attrait pour le travail scolaire⁶.

De plus, il n'est pas rare de constater que des problèmes socio-affectifs ou familiaux, de légers handicaps physiques ou autres viennent très souvent accentuer la condition scolaire déjà précaire de certains de ces élèves.

Les professeurs par ailleurs disent de ces jeunes qu'ils ont un sens aigu de la justice, qu'ils sont d'une franchise remarquable, qu'ils sont spontanés, très attachants et attachés à ceux qui s'occupent d'eux. Ils observent aussi qu'ils ont une mémoire à court terme et qu'ils aiment les exercices répétitifs⁷.

En dépit des qualités humaines de ces élèves, il faut voir cependant quelle perception négative pèse sur eux. À la longue ils finissent par adopter eux-mêmes cette perception et par renforcer les comportements qu'on leur prête.

Ils s'intéressent en général beaucoup au travail en atelier, parce qu'il est pour eux une source de création et d'imagination, et ils rejettent les matières théoriques, parce qu'elles représentent les échecs répétés qu'ils

ont subis. De plus, le marché du travail les inquiète: ils n'auront pas dix-huit ans quand ils termineront leurs études, de sorte qu'ils auront de la difficulté à se trouver un emploi, surtout dans le champ de leur préparation. Enfin, ils savent qu'ils seront des auxiliaires ou des aides, puisque l'entreprise exige de plus en plus de compétence des ouvriers⁸.

On peut tout de même se demander s'il se trouve des élèves qui choisissent délibérément le professionnel court. Il semble que soit très réduite en fait la «vraie» clientèle d'élèves pour laquelle le professionnel court a été instauré, c'est-à-dire des élèves désireux d'apprendre un métier rapidement pour des raisons de goût et de talent. Les responsables estiment toutefois qu'il est difficile d'évaluer la situation, car les élèves du professionnel court actuel, à cause de leurs pauvres résultats scolaires, n'ont pas le choix d'un autre secteur d'études avant l'âge de 16 ans; sinon ils opteraient sans grande difficulté pour le professionnel long.

Les difficultés et les échecs

Puisque le professionnel court constitue une solution unique à des problèmes très divers, il ne faut pas s'étonner qu'il entraîne une foule de difficultés et d'échecs.

- Le secteur a nettement mauvaise réputation dans l'école et dans la société: les élèves y vont souvent parce qu'ils n'ont pas le choix ou la possibilité de faire autrement, c'est leur dernière chance; peu d'enseignants sont motivés à y oeuvrer personnellement et professionnellement, parce qu'ils ne sont pas préparés à faire face à ces élèves aux problèmes si divers et criants; les parents acceptent par dépit, par ignorance ou pour satisfaire à la loi, cette orientation pour leur enfant; des employeurs sont réticents à engager les finissants parce que leur formation générale ne comporte pas une préparation suffisante à la vie et que leur formation professionnelle n'est pas adaptée aux métiers réels ou ne correspond pas aux emplois disponibles.
- Les finissants du professionnel court ne peuvent accéder aux études menant au certificat de secondaire V car ils n'ont pas les acquisitions nécessaires en langue maternelle ni en mathématiques; de la sorte, ils ne peuvent que bien difficilement continuer au professionnel long: au plan scolaire, ils sont dans un cul-de-sac.
- De 15 à 20% seulement des finissants du professionnel court réussissent à travailler dans le métier pour lequel ils se sont préparés et leur taux de chômage est de 32,2%⁹, le plus fort de tous les groupes, supérieur même à celui des non diplômés des autres secteurs: au plan du travail, ils sont dans une impasse.

- Sur quelque vingt-quatre «options professionnelles», à part les techniques de commerce et de secrétariat, à peine trois ou quatre offrent des débouchés accessibles aux filles et elles sont toutes du domaine le plus traditionnel et stéréotypé: la coiffure, l'esthétique, l'alimentation, le travail domestique.

- Mais surtout, en n'offrant qu'un service de préparation à un métier à toute cette clientèle hétérogène à souhait, on n'apporte aucun remède aux problèmes personnels des élèves, ceux-là mêmes qui les ont amenés au professionnel court. Les retards pédagogiques, les problèmes émotifs et de comportement, les troubles d'apprentissage, les handicaps physiques légers... ne reçoivent aucune attention faute de ressources adéquates, provoquant ainsi le plus haut taux d'abandons dans tout le système scolaire: au plan social, ces élèves continueront d'être des mésadaptés.

Un prise de conscience de ces échecs

Ces situations dramatiques et toute cette série de difficultés organisationnelles et humaines ne manquent pas d'alerter depuis quelque temps la conscience des responsables et des praticiens de l'école secondaire. Parce qu'il est devenu le fourre-tout pour les élèves qui ont besoin d'aide et que l'école néglige, le professionnel court est remis en question. Les propositions vont de la suppression pure et simple du secteur à la prise en charge sociale et affective de ces élèves par une équipe d'éducateurs «missionnaires». Les solutions-miracles de rechange n'abondent pas cependant, malgré les études et expérimentations qui sont menées actuellement¹⁰.

De nombreuses initiatives peuvent être observées et se montrent encourageantes sous un aspect ou un autre. Bien qu'elles proviennent des efforts d'éducateurs audacieux, plus sensibles ou encore, faut-il le dire, qu'elles naissent de la conviction chez certains de devoir absolument dépasser les normes prévues, il reste qu'elles ne sont pas généralisées et que la très grande majorité des secteurs du professionnel court sont en butte à des conditions d'organisation matérielle restrictives et à des besoins croissants de ressources humaines.

Une voie de sortie plus hâtive de l'école secondaire

Ainsi, il appert que le professionnel court, tel qu'on le connaît actuellement, n'atteint pas ses objectifs: non seulement il ne parvient pas à assurer aux élèves une bonne formation de base adaptée à leurs besoins, mais il n'a fait que réduire les exigences des programmes dispensés au professionnel long.

À ceux de ses élèves qui ne connaissent que des échecs répétés depuis plusieurs années, l'école secondaire n'offre donc pas un soutien efficace, mais seulement une voie de sortie plus hâtive du système scolaire. Ces élèves «bénéficient» ainsi d'un cours secondaire écourté parce que l'école ne réussit pas à leur apporter l'aide dont ils ont besoin ou encore se trouve dépassée par des problèmes qui excèdent ses moyens traditionnels.

Toutes les raisons énumérées et, avant tout, le souci des jeunes appelés à porter toute leur vie les effets d'une formation déficiente, font conclure à l'échec de l'enseignement professionnel court. Ses piètres résultats à l'égard de la formation générale autant que de la formation professionnelle font ressortir la nécessité de changements importants.

2. Des propositions de changement

Il est plus aisé de faire l'unanimité sur les problèmes que de tracer la voie d'un redressement. Dans cette deuxième partie, le Conseil identifie les changements qu'il préconise.

Du Livre vert à L'École québécoise

Du Livre vert à L'École québécoise, la question du professionnel court s'est transformée¹¹. Il a d'abord été proposé de retarder l'accès à l'enseignement professionnel proprement dit. Mais dans L'École québécoise, le gouvernement indique plutôt sa volonté «d'assurer l'acquisition d'une formation générale par le concret et la préparation immédiate de l'exercice des fonctions de travail» pour ces élèves «qui ont des aptitudes pour les apprentissages concrets et qui désirent trouver du travail après la 4e année.»

De plus, L'École québécoise annonce l'élaboration d'un politique de l'enseignement professionnel des jeunes. Ces objectifs entre autres seront poursuivis: faciliter l'intégration au marché du travail des étudiants qui quittent le système scolaire sans préparation professionnelle suffisante; examiner la pertinence de définir la formation professionnelle autrement que par référence au degré de scolarisation¹².

Le Conseil supérieur de l'éducation, avec l'appui de sa Commission de l'enseignement secondaire, ne saurait que souscrire à ces orientations qui procèdent d'une observation fidèle de la réalité vécue par plusieurs élèves. Il adhère également à cette affirmation de L'Élève québécoise: le professionnel court ne doit «pas avoir comme objectif la correction des troubles d'apprentissage ou de comportement».

Des questions

Cela ne va pas cependant sans susciter des interrogations. Puisque le professionnel court pose deux problèmes fondamentaux — une clientèle marginale très hétérogène, une formation très déficiente pour l'exercice d'un métier —, deux questions surgissent.

En effet, si on reconnaît au professionnel court la mission de préparer au marché du travail, lui restera-t-il une clientèle spécifique s'il n'a plus à recevoir les élèves qui présentent des troubles d'apprentissage ou de comportement?

En outre, à cause de la politique d'intégration à la classe régulière des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation et à cause de l'absence d'un secteur

de l'adaptation scolaire dans beaucoup de commissions scolaires, qu'advendra-t-il des élèves en difficulté?

Une nécessité de changements

Comme l'indique L'École québécoise, il y a encore place à l'école secondaire pour un secteur à l'intention des élèves qui, pour diverses raisons ne peuvent suivre la voie habituelle de la formation générale ou de la formation professionnelle longue. Un secteur moins considérable que le professionnel court actuel pourrait ainsi s'organiser car, au bout du compte, avec des mesures progressives et appropriées, moins d'élèves devraient s'y retrouver. Ces élèves doivent bénéficier cependant d'un régime adapté et non pas être relégués dans un ghetto du fait qu'ils cadrent mal avec la conception de la formation générale qui a cours présentement.

L'encadrement et la pédagogie

D'une part, il s'agit de prendre ces élèves comme ils sont et de leur donner les services éducatifs requis pour leur condition. Ainsi, tout en poursuivant les objectifs de la formation fondamentale, il faut s'efforcer résolument d'accorder toute l'activité éducative aux possibilités d'intelligences concrètes et peu verbales, aux besoins des jeunes qui présentent différentes formes d'inadaptation scolaire, personnelle, sociale. Tel est le défi que doit relever l'école secondaire.

La première démarche à entreprendre consiste alors à départager les catégories d'élèves intéressés à ce cheminement scolaire particulier et à prévoir des mesures personnalisées qui prendront diverses formes selon les besoins; des services d'orthopédagogie et de thérapie en certains cas, des programmes de croissance personnelle et sociale, des possibilités de récupération pédagogique par de nouvelles méthodologies, de bonnes informations et une préparation adéquate à la vie économique, sociale, syndicale et familiale, la participation à des activités permettant le développement de l'initiative et de la responsabilité personnelle pour revaloriser l'image de soi et accroître la motivation...

Tous ces aspects d'un système scolaire à renouveler répondraient à des besoins certains, bien mieux, de toute façon, que plusieurs programmes de formation générale mal intégrés.

Ces diverses mesures, suscitées par une meilleure connaissance de besoins particuliers des élèves requièrent une individualisation de l'enseignement et

des interventions pédagogiques. En l'occurrence, des recherches plus poussées dans la détermination des différents profils d'apprentissage, comme celles amorcées par Joseph E. Hill aux États-Unis¹³ ou envisagées à la C.S.R. de Chambly¹⁴, permettraient de résoudre plusieurs énigmes quant aux façons d'apprendre des individus. Elles favoriseraient par ailleurs la prévention des échecs et des inadaptations qui conduisent à des cheminements scolaires comme celui du professionnel court actuel.

Il importe cependant de distinguer dans l'individualisation la pratique et les moyens. Il ne saurait être question de soumettre les élèves à toutes sortes de gadgets pédagogiques sous prétexte du respect des cheminements individuels ou de progrès continu. La véritable individualisation est d'abord un esprit, une préoccupation de l'éducateur qui sait saisir les besoins personnels de l'élève et qui cherche le meilleur moyen d'y répondre adéquatement. Souvent un maître attentif est la ressource appropriée pour faire réaliser des progrès personnels. Il saura faire varier les situations ou les moyens d'apprentissage et les interactions nécessaires entre l'élève et l'adulte, entre l'élève et un autre élève, entre l'élève et le groupe.

De la sorte, il est essentiel d'assurer aux élèves le plus de stabilité possible pour leur permettre d'acquérir l'équilibre affectif et social qu'ils n'ont pu atteindre au cours de leur cheminement scolaire cahotique. S'imposent ainsi de toute nécessité des locaux attirés, un horaire à leur mesure, des enseignants volontaires et préparés, intervenant en moins grand nombre possible auprès du même groupe d'élèves, un nombre maximum de 15 élèves par groupe et des éléments d'encadrement marqués du signe de la permanence, de la continuité et d'une plus grande personnalisation des relations humaines.

Des éducateurs responsables et avertis forment dans cette démarche l'apport le plus précieux, comme nous l'avons déjà mentionné. C'est eux qui verront à développer le sentiment d'appartenance à un groupe, le goût du travail bien fait, à faire redécouvrir la fierté personnelle ou à faire renaître la motivation par une pédagogie du cheminement et du succès, à faire prendre conscience de soi et de sa personnalité par l'éducation à l'autonomie. Il s'agit donc d'un projet éducatif spécifique à cette clientèle d'élèves. Il serait confié d'abord et avant tout à une équipe d'enseignants à qui on donnerait, par un réaménagement des ressources dans l'école, la latitude et les moyens nécessaires pour le réaliser.

La formation professionnelle

D'autre part, il convient d'assurer aux élèves des débouchés réalistes. En même temps qu'ils bénéficieront des diverses mesures de rééducation et de support, il faudra les inscrire progressivement dans un processus d'enseignement professionnel graduel.

Celui-ci n'a pas à être différent de celui qui sera offert au professionnel long; ils y auront accès cependant plus tôt eu égard à la scolarité habituelle, le critère d'âge étant celui qui jouerait en premier lieu, et on leur accordera plus de temps pour leur permettre de progresser à leur rythme. Cette possibilité paraît essentielle pour donner à chaque élève l'occasion de revaloriser son image de soi en lui permettant de réussir des choses concrètes et de cheminer dans des programmes «sérieux» et déterminés.

Ces dispositions cadrent bien avec certaines orientations du projet de politique de la formation professionnelle des jeunes où sont envisagés des programmes traduits en unités cumulatives, avec une organisation d'entrées continues et de durée variable, selon le rythme de l'étudiant et la complexité de la fonction à laquelle il aspire¹⁵.

Cependant, des standards précis de performance devront être fixés dans les programmes pour éviter leur dilution et favoriser leur qualité. Si certains élèves manifestent le besoin d'une récupération ou d'un rattrapage ad hoc, il faudra une organisation souple pour le faire. Ainsi, l'élève pourra progresser et recevoir des attestations de capacités chaque fois qu'il aura réalisé le nombre de modules prévus dans la filière professionnelle pour pouvoir exercer telle ou telle fonction de travail.

Des cours préparatoires à la formation professionnelle, puis des activités dans des tronc communs de familles de métiers, ensuite l'engagement progressif dans l'apprentissage d'une fonction de travail plus précise sont des processus à encourager afin de donner à l'élève la motivation nécessaire pour rester à l'école et parfaire sa préparation à la vie dans le cadre d'une formation professionnelle régulière et normale.

Un tel système comporterait plusieurs avantages pour les élèves.

- D'abord, il ferait disparaître la différence néfaste et nettement dévalorisante entre les programmes du professionnel long et ceux du professionnel court; par voie de conséquence, serait abrogée la dénomination même du professionnel court.
- Il permettrait aux élèves qui doivent laisser l'école pendant un certain temps de pouvoir la réintégrer là où ils l'avaient quittée ou encore de pouvoir poursuivre au secteur de l'éducation des adultes leur formation inachevée.
- Il établirait la distinction entre la certification des études, qui relève de la formation générale, et la qualification professionnelle, qui statue sur les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice d'un métier. Ainsi, un élève progressant en formation professionnelle ne serait pas pénalisé sa vie

durant parce qu'il n'a pu décrocher un diplôme de fin d'études secondaires.

- Il inscrirait les élèves qui nous préoccupent à l'intérieur du secteur professionnel régulier avec ses ressources, ses plans de développement, ses innovations pédagogiques, ses services de placement pour les stages pratiques et pour les emplois...¹⁶

Toutes ces modalités nettement respectueuses de l'individualité des élèves sont possibles. Elles s'inscrivent en effet dans des orientations de L'École québécoise qui somment en quelque sorte l'école secondaire «de conserver ses objectifs fondamentaux de formation générale en adaptant, selon leurs besoins particuliers, le régime pédagogique, le contenu des programmes et la méthodologie d'enseignement»¹⁷. Elles rejoignent également le projet de politique de la formation professionnelle qui veut «garantir à un plus grand nombre de Québécois la possibilité d'acquérir une préparation professionnelle minimale (accessibilité), assurer au futur travailleur une préparation professionnelle qui lui permettra davantage de s'adapter, d'être mobile, de se recycler et de se perfectionner (qualité), accroître la possibilité pour l'individu qui en a le désir et les capacités de poursuivre sa formation et d'augmenter sa compétence professionnelle (continuité)»¹⁸.

La nécessité de formules diverses

Avec de telles orientations, il est par contre difficile de penser à une solution unique, universellement applicable dans toutes les écoles secondaires. Pour y parvenir, chacune devra trouver la formule la plus souple possible, conçue en fonction des groupes d'élèves qu'elle reçoit et des objectifs qu'elle voudra poursuivre. De la sorte, il faudra favoriser la multiplication des expériences et des formules pédagogiques.

Une organisation qui permettrait d'obvier aux influences négatives du parcours scolaire des élèves et aux obstacles majeurs à la revalorisation de l'enseignement professionnel¹⁹ serait de nature à rendre le meilleur service aux élèves qui sont actuellement au professionnel court.

Enfin, des ressources nettement accrues doivent être consenties pour ces élèves qui n'ont jamais reçu de réponses adéquates à leurs besoins de formation et qui sont appelés à un cheminement scolaire relativement moins long par rapport à ceux qui vont continuer jusqu'au collège ou à l'université. Il y a là une question de justice sociale et d'égalité des chances.

3. DES RECOMMANDATIONS

Au terme de ces réflexions, le Conseil formule des recommandations, les unes à court terme, les autres à moyen terme. Elles visent à favoriser, par des interventions adéquates, la formation générale la plus large possible d'une partie des élèves que néglige actuellement l'organisation de l'école secondaire et à leur donner la possibilité de se préparer à la vie de citoyen en les inscrivant dans le processus d'un enseignement professionnel cohérent et continu.

Ainsi, préoccupé par les besoins d'une clientèle d'élèves différents,

le Conseil recommande

- **l'abolition du professionnel court actuel,**
- **l'instauration d'un secteur particulier visant la revalorisation humaine de ces élèves par une conception adaptée de la formation générale,**
- **leur intégration normale dans le processus régulier de la formation professionnelle qui devient unique au secondaire.**

Le Conseil propose en outre des mesures d'accompagnement propres à favoriser cette approche.

Au plan de l'organisation scolaire

1. Pour faire disparaître dans sa forme actuelle le secteur fourre-tout que constitue le professionnel court, pour permettre une identification juste et honnête des élèves qui présentent des problèmes au moment de leur arrivée à l'école secondaire, pour pouvoir offrir, au moment propice et dans une perspective d'égalité des chances, les services éducatifs appropriés à des élèves dont les besoins diffèrent,

le Conseil recommande

que les activités d'évaluation et de dépistage soient plus sérieuses à l'école primaire et secondaire pour identifier la nature des problèmes des élèves,

que l'identification formelle des problèmes détermine des mesures spécifiques pour y apporter remède ou permettre des cheminements personnalisés,

que ces diverses mesures entraînent des regroupements distincts des élèves concernés grâce à un encadrement particulier dès le secondaire II, à cause de leur âge,

que ce secteur porte le nom de cours secondaire appliqué,

que la formation générale poursuivie par ces élèves s'inspire d'une conception différente de celle qui prévaut au secteur régulier.

Au plan de la pédagogie

2. Pour permettre le développement d'intérêts que la formation générale, telle que conçue présentement, ne réussit pas à soulever chez certains élèves,

pour valoriser leur personnalité et les encourager à progresser,

le Conseil recommande

que soient encouragées les formules pédagogiques originales et innovatrices, centrées sur les élèves, qui sont créées dans les milieux ou inaugurées par des équipes d'enseignants,

qu'on favorise la participation des élèves à des activités valorisantes par une pédagogie du succès, que les programmes de formation générale soient repensés et basés sur l'observation de profils d'apprentissage plus concrets et plus «gestuels»,

que des programmes de croissance personnelle fassent partie de la formation de base des élèves,

que le critère de l'âge, plutôt que celui du rendement scolaire, donne accès aux cours d'initiation et d'exploration techniques.

Au plan des services éducatifs

3. Pour pouvoir dispenser les services éducatifs appropriés à la suite d'un classement respectueux des élèves,

pour assurer la récupération nécessaire et les interventions adéquates auprès des élèves manifestant des problèmes socio-affectifs,

pour une véritable préoccupation pédagogique,

pour revitaliser chez ces élèves l'image de soi, le sentiment de l'utilité personnelle et le sens de l'appartenance à un groupe et à la société,

pour les aider à se situer dans une société changeante et perçue comme menaçante,

le Conseil recommande

que les membres des directions d'école s'engagent davantage devant les besoins de cette catégorie d'élèves,

qu'un réaménagement des ressources humaines et financières dans l'école soit suscité pour garantir à ces élèves plus de services individualisés,

que du matériel didactique approprié soit répertorié, créé s'il le faut, et mis à la disposition des enseignants responsables de ces élèves,

que l'encadrement conçu pour ces élèves se concrétise dans la permanence et la stabilité des équipes d'éducateurs, et soit renforcé par la stabilité physique des lieux et des horaires,

qu'on se préoccupe d'affecter à ce secteur des enseignants ayant une préparation psychologique, technique et pédagogique suffisante,

que le nombre maximum d'élèves par groupe soit de quinze,

que la contribution des parents soit suscitée dans l'éducation de ces élèves aux prises avec des problèmes souvent personnels.

Au plan des enseignants

4. Pour encourager les enseignants volontaires, désireux de vivre une relation d'aide auprès de ces élèves,

pour permettre le développement d'une pédagogie appropriée et significative,

pour assurer la stabilité et la continuité à l'intérieur des équipes d'éducateurs,

pour permettre une activité pédagogique complète, effective et de qualité,

le Conseil recommande

que les enseignants affectés à ce secteur bénéficient de mesures de sécurité d'emploi adéquates dans les ententes locales, par l'instauration d'un champ d'enseignement s'il le faut,

que soit mise sur pied une association des éducateurs qui entretiennent cette même préoccupation pour encourager la circulation de la documentation pertinente, l'échange d'informations stimulantes et le partage du résultat des expérimentations,

que des programmes de perfectionnement, directement axés sur les besoins du milieu, soient offerts aux équipes locales d'enseignants,

que la participation des enseignants à des colloques ou à des congrès soit encouragée lors de journées pédagogiques désignées à cet effet.

Au plan de la qualité de la formation professionnelle

5. Pour faciliter une bonne préparation personnelle à la vie sociale et familiale,

pour préparer adéquatement les élèves à l'exercice d'une fonction de travail qui les intéresse au sortir de l'école, et donner la possibilité de l'enrichir ultérieurement,

pour dissocier la qualification professionnelle de la certification des études secondaires,

pour motiver les élèves à poursuivre plus avant leurs études,

pour valoriser la formation professionnelle auprès des élèves,

pour permettre à chaque élève de pouvoir quitter l'école avec un diplôme de fin d'études secondaires du niveau V,

le Conseil recommande

que les élèves du cours secondaire appliqué soient inscrits dans le processus régulier de la formation professionnelle continue après des cours de formation préparatoire à l'emploi, comme le suggère le projet de politique de la formation professionnelle des jeunes,

que les contenus de formation des unités cumulatives en formation professionnelle soient de durée variable compte tenu des exigences des fonctions de travail et de la complexité des tâches et que les élèves bénéficient du temps voulu pour les maîtriser selon leur rythme,

que l'accès à des profils plus nombreux ou rendus non discriminatoires soit facilité,

que les unités cumulatives acquises en formation professionnelle servent pour la qualification de la formation professionnelle indépendamment des matières théoriques de la formation générale,

que les unités ou crédits acquis en formation générale répondent de standards précis et servent uniquement à la certification des études secondaires,

que le cours secondaire appliqué prévoie l'atteinte du niveau de secondaire V pour donner le temps aux élèves de parfaire leur formation et de progresser suffisamment en formation professionnelle,

que la nouvelle forme de certification des études secondaires envisagée au M.E.Q. prévoie des critères adaptables qui tiendraient compte des différents types de cours suivis entre autres par les élèves du cours secondaire appliqué, et que le certificat fasse la mention de tous les apprentissages réussis afin d'être valide et significatif.

Au plan de la valorisation de la formation professionnelle

6. Pour améliorer la qualité de la formation professionnelle et mieux en faire la promotion,
- pour susciter un engagement plus poussé des responsables du monde du travail et une connaissance plus adéquate du monde du travail par l'école,
 - pour mieux assister l'élève dans la précision graduelle et la concrétisation de son cheminement tout au long de sa formation professionnelle,
 - pour permettre de meilleurs débouchés aux élèves qui quittent le système scolaire,

le Conseil recommande

- que des mécanismes officiels de collaboration avec l'industrie, le commerce ou le monde des affaires s'implantent, tels les comités de liaison écoles-industries, et que des ressources spécifiques soient mises au service de l'école pour les assurer,
- que l'information scolaire, professionnelle, économique et syndicale soit généralisée,
- que l'organisation des stages pratiques dans le monde du travail reçoive plus d'attention,
- que du personnel approprié soit prévu dans les écoles pour assister les élèves dans leurs démarches de recherche d'emploi,
- que soient encouragées des initiatives locales comme des expositions publiques de travaux d'élèves, des visites d'ateliers pour les employeurs, des visites industrielles pour les élèves, des diplômes-maison pour les élèves qui se sont distingués par des aspects personnels ou professionnels particuliers.

Pour résumer, il faut redire d'abord que ces élèves sont différents, qu'ils se démarquent par rapport au secteur régulier de l'école et qu'il est illusoire de vouloir poursuivre avec eux un objectif constant de récupération pédagogique selon le modèle régulier. Ces élèves requièrent en conséquence une organisation et un système autres qui visent à les mener au bout d'eux-mêmes avec le maximum de chances possibles de réussir quelque chose.

Or le système de l'enseignement professionnel offre une certaine garantie à cet égard. Sans faire de différence au plan des apprentissages possibles, l'enseignement professionnel peut permettre le sauvetage de ces élèves au moyen d'un encadrement plus humain, d'un support pédagogique adéquat et surtout en favorisant chez ses enseignants des attitudes plus éducatives dans la transmission des connaissances.

Notes

1. La Commission a visité, en 1978-1979, les Commissions scolaires régionales du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Lac-Saint-Jean; en 1979-1980, les Commissions scolaires régionales de l'Outaouais, Chaudière et Carignan.
2. Voir le document-synthèse de Michèle VANIER-ALFRED, **L'enseignement secondaire professionnel court**, Direction de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation, décembre 1979, 42 p. et annexes.
3. Pour une description détaillée, voir MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Annuaire de l'enseignement secondaire. Cahier 02, Cours de formation professionnelle, 1977-1979**, Québec 1977, 299 p. Voir également CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, **L'instauration éventuelle d'un Secondaire VI**, Québec 1979, 31 p. La Commission propose dans ce document un réaménagement substantiel de l'école secondaire dans le sens d'un décloisonnement de l'enseignement professionnel.
4. **Cilentèle scolaire des organismes d'enseignement. Statistiques de l'enseignement 1976-1977**, M.E.Q., 1979, pp. 86 et 98.
5. Voir VANIER-ALFRED, Op. cit., p. 25.
6. Voir VANIER-ALFRED, Op. cit., pp. 19-21.
7. *Ibid.*, p. 20. Voir aussi à l'annexe I une description empirique des caractéristiques positives et négatives des élèves du professionnel court de la C.E.C.M.
8. Voir VANIER-ALFRED, Op. cit., pp. 19-21.
9. Marc AUDET, **Relance 1978**, Ministère de l'Éducation, janvier 1979, p. 147. Taux de chômage chez les diplômés du professionnel long, 15.9%; chez les diplômés du professionnel collégial, 9.6%.
10. Voir à l'annexe II une description sommaire de ces études et expérimentations.
11. Voir l'annexe III.
12. Cette politique est actuellement en cours d'élaboration: voir **La formation professionnelle au Québec**, Document de consultation, M.E.O., 15 février 1980, 104 p.
13. **Profil d'apprentissage et enseignement personnalisé d'après Joseph E. Hill**, texte de Scholer, Hill, Nunney, Lamy, Lamontagne, Document de travail, M.E.Q., S.G.M.E., août 1974, 139 p.
14. C.S.R. de Chambly, **Cadre général de l'individualisation de l'enseignement professionnel. Problématique du diagnostic des élèves** par Lucie Trépanier, Info-recherche, no 37, novembre 1979, 30 p.
15. **La formation professionnelle au Québec**, Document de consultation, M.E.O., 15 février 1980, 104 p. Les propositions énoncées ici visent à améliorer à brève échéance la situation, sans préjuger de la discussion plus globale de la formation professionnelle. En effet, il est possible de tirer de ce projet de politique des éléments qui apparaissent plus immédiatement importants pour les jeunes dont il s'agit ici.
16. Voir à l'annexe IV le tableau d'une hypothèse d'organisation de ces modalités.
17. **L'École québécoise. Énoncé de politique et plan d'action**, M.E.O., 1979, p. 149, article 13.8.4.
18. **La formation professionnelle au Québec**. Document de consultation, M.E.O., 15 février 1980, pp. 20-21.
19. Il s'agit du cloisonnement des études, de l'orientation prématurée des élèves et de l'insuffisance de la préparation pédagogique des maîtres.

Annexe I

Description empirique des élèves du professionnel court

Mme Marie-Thérèse Miller, dans le cadre de l'étude qu'elle a réalisée pour le compte de la C.E.C.M., décrit ainsi les caractéristiques des élèves du professionnel court:

«Les caractéristiques positives

Les informateurs disent que ces enfants ont une intelligence pratique, intuitive, concrète; ce ne sont pas des déficients mentaux ou des débilés. Ils sont capables d'analogie, de transferts. Ils ont des habilités manuelles surprenantes. Quand on a réussi à désamorcer leur agressivité et quand ils font confiance à quelqu'un, ils sont attachants, chaleureux, sympathiques, honnêtes envers eux-mêmes et les autres; ils communiquent facilement leurs sentiments; ils sont dévoués et disponibles. Ils manifestent également beaucoup d'initiative et de débrouillardise quand le sujet les intéresse. En contrepartie, ils exigent beaucoup d'attention et d'affection. Ils ont un grand besoin de sécurité, d'être encadrés, de s'identifier à quelqu'un de stable et d'être valorisés».

«Les caractéristiques négatives

Leur principal problème en est un de motivation et d'intérêt pour l'école. Ce sont des enfants difficiles à rejoindre à cause de blocages affectifs et sociaux. Ils sont inadaptés, instables, débalancés, académiquement faibles. Plusieurs sont agressifs, impolis, brusques, bruyants, journaliers; ils ont de la difficulté à se concentrer plus de 10 à 12 minutes sur un même sujet. Plusieurs ont des problèmes avec la drogue, l'alcool, les tribunaux (vois qualifiés, prostitution, délinquance). Plus de la moitié ont des problèmes familiaux et, règle générale, ils ne sont pas en forme physiquement et ils n'ont pas une vie équilibrée. Enfin, ils font preuve d'un absentéisme que l'on peut qualifier de chronique»¹.

1. Marie-Thérèse MILLER, **Étude sur le professionnel court**, Phase I, C.E.C.M., Service des projets éducatifs, mars 1979, pp. 43 et 44.

Annexe II

Etudes et expérimentations sur le professionnel court

Parmi les **travaux** les plus significatifs, mentionnons la réflexion amorcée au Conseil scolaire de l'Île de Montréal¹, à la Commission des écoles catholiques de Montréal², à la Commission scolaire régionale de Chambly³, à la Commission scolaire Blainville-Deux-Montagnes⁴, à la Commission scolaire de l'Outaouais⁵ et à la Commission scolaire des Laurentides⁶...

La Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean⁷ pour sa part a été l'hôte d'un colloque provincial sur le professionnel court en mai 1979, organisé par une équipe d'enseignants d'Alma.

Les coordonnateurs de l'enseignement professionnel des commissions scolaires de la région administrative no 3 ont procédé à un sondage pour préparer un mémoire destiné à la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation⁸.

Le ministère de l'Éducation, de son côté, a commandé une recherche d'envergure à l'I.N.R.S.-Éducation qui portera sur le cheminement scolaire des élèves qu'on y retrouve⁹. Cette recherche devrait nous donner des renseignements précieux car en retraçant le cheminement scolaire des adolescents du professionnel court, il sera possible d'identifier les phénomènes, les situations et les facteurs qui l'ont handicapé ou supporté. En effet, il semble qu'une bonne partie des élèves du professionnel court n'y serait pas si l'on avait dépisté adéquatement les problèmes qui affectaient les enfants et si on avait pu leur apporter un correctif au moment propice.

La Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation, quant à elle, y est sensibilisée depuis trois ans et c'est à l'occasion de l'étude des hypothèses du Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire qu'elle a commencé à développer certaines orientations rappelées plus haut dans la deuxième partie¹⁰.

Diverses **expériences**, issues souvent des réflexions amorcées auparavant, sont tentées dans plusieurs milieux.

Au Conseil scolaire de l'Île de Montréal et à la C.E.C.M., on a proposé tout simplement l'abolition du professionnel court et son remplacement par des mesures différentes.

À Alma, c'est toute une équipe d'éducateurs très dévoués qui a pris en charge la formation complète de ces élèves en tenant compte de toutes les dimensions humaines, sociales, académiques et techniques de façon à former un tout éducatif pour les rendre le plus autonomes possible.

À la C.E.C.Q., on a regroupé dans deux écoles de la ville tous les élèves du professionnel court et on tente de les revaloriser en développant chez eux le sentiment d'appartenance et la fierté de leurs réalisations.

À Jonquière, deux enseignants sont affectés à temps plein à une tâche de récupération scolaire en langue maternelle et en mathématiques de manière à aider les élèves plus faibles à réussir les cours obligatoires.

À Victoriaville, on tente un enseignement par modules, micro-gradué, où l'élève est amené à voir ses progrès sur une échelle de développement qu'il a accepté de gravir.

Ailleurs, pour les élèves de la dernière année, on a instauré un mi-temps pédagogique et un mi-temps formation pratique dans une

industrie ou dans un petit commerce avec le concours, bénévole souvent, d'employeurs qu'on a convaincus de faire oeuvre utile à la société.

Ailleurs encore, une articulation cohérente de stages en industrie ou en commerce forme l'occasion concrète d'exercer des habiletés et de développer des attitudes face au monde du travail.

En beaucoup d'endroits, devant le trop jeune âge des élèves à la fin de leur secondaire IV, ou encore devant leur besoin d'une plus grande formation, on permet qu'ils fassent l'équivalent d'une autre année en atelier avec les élèves du professionnel long sans les astreindre aux cours académiques obligatoires. Cette dérogation aux règlements assure, hors de tout doute, le sauvetage dont plusieurs de ces élèves ont besoin.

1. Conseil scolaire de l'Île de Montréal, **Rapport du Comité de coordination de l'enseignement professionnel sur l'éducation technologique**, Montréal, 1978, 35 p.
2. Marie-Thérèse MILLE, **Étude sur le professionnel court**, Phase I, C.E.C.M., Service des projets éducatifs, mars 1979, 78 p. et annexes.
3. C.S.R. de Chambly, **Cadre général de l'individualisation de l'enseignement professionnel, problématique du diagnostic des élèves**, Info-recherche no 37, novembre 1979, 30 p.
4. C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes, **Dossier secondaire court**, juin 1978, 95 p.
5. C.S.R. de l'Outaouais, **Secondaire court, enseignement professionnel**, Direction des services à l'enseignement, Hull, 1976, 25 p.
6. C.S. des Laurentides, **Document de travail sur l'enseignement professionnel court**, 1977, 80 p.
7. Centre de vie communautaire du Lac-Saint-Jean, Pavillon Wilbrod-Dufour, **Secondaire professionnel court**, Alma, 1979, 13 p. et C.S.R. du Lac-St-Jean, **Rapport du colloque provincial sur l'enseignement professionnel court**, Alma, 1979, 38 p.
8. Comité régional de l'organisation de l'enseignement secondaire professionnel, **Situation du professionnel court, région 03**, décembre 1979.
9. Marcelle HARDY-ROCH, **Caractéristiques des étudiants du professionnel court à partir de l'analyse de leur cheminement scolaire**. Projet de recherche, I.N.R.S. — Éducation, septembre 1979.
10. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, **L'éducation à l'école secondaire**, rapport présenté au Conseil supérieur de l'éducation, en vue du rapport 1977-1978 sur l'état et les besoins de l'éducation, juin 1978, pp. 15 à 18.

Annexe III

Le professionnel court: du Livre vert à L'École québécoise

Déjà, le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire soumettait des orientations propres à mieux répondre aux caractéristiques et aux besoins des adolescents. Trois orientations majeures, en particulier, étaient mises de l'avant dans notre domaine de préoccupation.

L'école secondaire doit:

LV 3.46

- poursuivre le développement individuel des élèves aux plans intellectuel, affectif, physique, social, moral et religieux et leur permettre d'amorcer l'orientation de leur vie;
- poursuivre de façon prioritaire les objectifs de formation générale;
- fournir à l'adolescent le soutien et l'encadrement dont il a besoin.¹

Puis, dans le concret de l'organisation scolaire, ces orientations se traduisaient ainsi pour le professionnel court:

LV 3.54

- l'accès au professionnel court, qui a lieu présentement dès le secondaire III, serait reporté d'un an et permettrait à tous de poursuivre une formation générale durant les trois ans du premier cycle;

LV 3.54

- l'année dite d'exploration qui se fait présentement en secondaire II serait reportée en secondaire III;
- les programmes du professionnel court sont d'une durée variable puisqu'ils préparent à des fonctions de travail plus ou moins complexes;
- l'élève qui quitterait à la fin du secondaire IV aurait acquis les connaissances de base qui lui assureraient une initiation suffisamment générale dans un secteur donné.²

Ces modifications, apparemment mineures, ont toutefois soulevé plusieurs protestations. Le fait surtout de retarder le début des options professionnelles a fait craindre un abandon scolaire plus élevé des élèves que plus rien ne motiverait à demeurer à l'école.

À cette occasion, dans son **Avis sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire**, le Conseil supérieur de l'éducation réagissait aussi à cette proposition de réaménagement du professionnel court. Voici ce qu'il disait:

12.5

«Il ne suffit pas, comme le propose le Livre vert, de retarder d'un an le «professionnel court» pour répondre aux besoins de 10% à 15% d'élèves sans doute bien peu motivés à la suite de nombreux échecs accumulés depuis le début du primaire.

C'est l'orientation même de ce cours qu'il faut changer. Il faut en effet déplorer que ces élèves se voient proposer l'acquisition d'habiletés élémentaires que l'expérience du travail leur permettra d'acquérir en très peu de temps, alors qu'ils ont d'autres besoins: parfaire des apprentissages de base non encore maîtrisés, recevoir de

l'information sur des sujets qu'ils auront intérêt à connaître dès qu'ils entreront sur le marché du travail, qu'il s'agisse d'initiation à l'économie, à la vie syndicale, à la protection de l'environnement, à la sécurité industrielle, etc.

S'il semble difficile d'abolir immédiatement ce secteur, il faut du moins en réviser sans délai le programme afin de l'orienter vers des objectifs de formation fondamentale, même en recourant davantage à des enseignements plus concrets et plus pratiques. Par ailleurs, la clientèle ici devra être identifiée de façon rationnelle et réduite au minimum et des efforts particuliers seront consentis à l'encadrement des élèves. Il ne faut pas craindre une remise en cause de la pédagogie et même un éclatement du cadre traditionnel. Des subventions pourraient être consenties aux entreprises qui accueilleraient de jeunes apprentis en leur permettant de se rendre à l'école un jour ou deux par semaine. Le mi-temps scolaire et le mi-temps de stages en divers milieux constitue une formule à expérimenter pour des élèves qui ont souvent perdu tout intérêt aux matières académiques. Tant pour ceux-là que pour un grand nombre d'autres qui n'éprouvent plus d'attraction à l'égard de connaissances le moins abstraites, se pose le défi d'une créativité pédagogique entêtée et audacieuse. Seront réintégrés aux cours réguliers ceux qui en démontreront la capacité».³

Tenant compte de ces diverses réactions, **L'École québécoise. Enoncé de politique et plan d'action** revient avec une proposition plus réaliste et plus ouverte semble-t-il:⁴

EQ 13.8.4

«Un enseignement professionnel «court», adapté aux élèves qui ont des aptitudes pour les apprentissages concrets et qui désirent trouver du travail après la 4^e année, sera organisé. Pour ces élèves, l'école secondaire doit conserver ses objectifs fondamentaux de formation générale, en adaptant, selon leurs besoins particuliers, le régime pédagogique, le contenu des programmes et la méthodologie d'enseignement.

EQ 13.8.1

Le cours professionnel «court» serait d'une durée de 4 ans, avec possibilité de prolongation offerte par l'école secondaire ou par les services de l'éducation des adultes. L'organisation d'un tel enseignement devrait permettre à l'étudiant, s'il le désire, et selon ses aptitudes, de poursuivre sa formation générale et professionnelle.

Cet enseignement professionnel n'as pas comme objectif la correction des troubles d'apprentissage ou de comportement. Il assure plutôt l'acquisition d'une formation générale par le concret et la préparation immédiate de l'exercice des fonctions de travail.»

«Les changements proposés dans le présent PLAN D'ACTION feront l'objet d'un examen attentif lors de l'élaboration de la politique de formation professionnelle. Entre autres, on examinera les possibilités suivantes:

1. **Le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire au Québec**, M.E.Q., 1977, p. 63.
2. *Ibidem*, pp. 65-66.
3. **Avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre de l'Éducation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire**, C.S.E., juin 1978, pp. 20-22.
4. **L'École québécoise. Enoncé de politique et plan d'action**, M.E.Q., 1979, p. 149.

- faciliter l'intégration au marché du travail des étudiants qui quittent le système scolaire sans préparation professionnelle suffisante;
- examiner la pertinence de définir la formation professionnelle autrement que par référence au degré de scolarisation: programmes professionnels de durée variable, distinction entre la certification des études et la qualification professionnelle;
- évaluer les moyens à parfaire ou à mettre en place pour améliorer la compétence professionnelle des Québécois et pour favoriser leur intégration au marché du travail: une information scolaire et professionnelle et une orientation professionnelle mieux adaptées, des programmes plus adéquats, une pédagogie de meilleure qualité, des maîtres mieux préparés etc.;
- examiner les possibilités de reconnaître les acquis de la spécialisation professionnelle pour accéder à un niveau supérieur de formation.»

Annexe IV

Le cours secondaire appliqué

Degrés

I		
II	formation générale adaptée initiation et exploration techniques	7/10 3/10
III	formation générale adaptée formation professionnelle	5/10 5/10
IV	formation générale adaptée formation professionnelle	3/10 7/10
V	formation générale adaptée si nécessaire formation professionnelle	10/10

Remarques:

- 1) La fraction fait référence à un contexte de 10 blocs de 3 cours par semaine pour l'horaire du secondaire (30 périodes par semaine) et veut montrer des proportions possibles;
- 2) le cours secondaire appliqué s'adresse aux élèves qui ont déjà passé deux ans au secondaire sans succès (après des classes préparatoires au secondaire, d'appoint ou d'accueil et un sec. I) ou qui ont déjà 14 ou 15 ans en sec. II;
- 3) les cours de formation professionnelle sont les mêmes que ceux suivis par les autres élèves sauf que leur progression dans les divers modules respectera leur rythme d'apprentissage;
- 4) il est nécessaire de faire la distinction entre la certification des études et la qualification professionnelle si on veut que ces élèves puissent accéder à un niveau supérieur de formation professionnelle.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
1979-1980

Président

Jean-Marie BEAUCHEMIN

Vice-président

N.

Membres

**Hélène PELLETIER-
BAILLARGEON**

Journaliste et écrivain,
Montréal

Alexandre BEAULIEU

Président de la Firme Alexandre
Beaulieu Inc.,
Charlesbourg

Lucille BÉRUBÉ

Secrétaire générale de la
Fédération des comités de
parents de la Province de
Québec Inc.,
Jonquière

Guy BOULIZON

Professeur à l'Université de
Montréal,
Outremont

Linus CASSIDY

Directeur général adjoint de la
Commission scolaire
Baldwin-Cartier,
Montréal

Max CHANCY

Professeur au Collège
Édouard-Montpetit,
Longueuil

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'École
Émile-Nelligan à la CECM,
Montréal

Michel CHOKRON

Professeur à l'École des Hautes
études commerciales,
Montréal

Gaétan DAOUST

Professeur à l'Université de
Montréal,
Eastman

Paul-Émile GINGRAS

Directeur du service d'étude et de
recherche du Centre d'animation,
de développement et de
recherche en éducation,
Montréal

Olivier HUDON

Conseiller en développement,
Sainte-Foy

John C.T. JOHNSON

Enseignant à la Commission
scolaire régionale Châteauguay
Valley,
Dewittville

Peter KRAUSE

Directeur du personnel de la
Commission scolaire Lakeshore,
Pointe-Claire

Jacques LEMAIRE

Étudiant à l'Université du Québec
à Montréal,
Drummondville

Jacques MATHIEU

Conseiller en administration,
Sillery

Monique VÉZINA-PARENT

Présidente des Organismes
familiaux associés du Québec,
Rimouski

Marcel PEPIN

Conseiller spécial à la
Confédération des syndicats
nationaux et président de la
Confédération mondiale du
travail,
Montréal

Jean PROULX

Professeur au Collège Ahuntsic,
Montréal

Jeannine SAVOIE

Professeur à l'Université du
Québec à Trois-Rivières,
Trois-Rivières

Marcel TRAHAN

Juge au Tribunal de la jeunesse
Montréal

Membres d'office

Garth Elliott BULMER

Président du Comité protestant

Paul TREMBLAY

Président du Comité catholique

Membres adjoints

Jacques GIRARD

Sous-ministre de l'Éducation

Richard BROUSSEAU

Sous-ministre associé de foi
catholique

Ernest F. SPILLER

Sous-ministre associé de foi
protestante

Secrétaires conjoints

Raymond PARÉ

N.

